



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de GRISY-SUISNES - 77166

**N° 45/2017**

REPUBLICQUE FRANCAISE Arrondissement de Melun Canton de Fontenay-Trésigny		
NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la déclaration
17	17	12
Date de convocation 09/06/2017		
Date d'affichage 09/06/2017		

L'an deux mil dix-sept, le dix-sept juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de M. J-M.CHANUSSOT, Maire.

**Présents :**  
Mme GRIOT, Mme MARTIN, Mme EMARRE et Mme ROLET

M. CHANUSSOT, M. CARTON, M. MOREL, M. COCHET et M. RAYNARD

**Absent(s) excuse(s) :**  
Mme GIRAULT donne pouvoir à M. CHANUSSOT  
Mme FERREIRA donne pouvoir à M. COCHET  
M. MASSIN donne pouvoir à M. CARTON

**Absent(s) :**  
Mme CHAPPET, Mme LANGLER, M. MUNOZ, M. GALPIN et M. LE NEDIC  
M. MOREL a été nommé secrétaire

**45/2017 TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX LE LONG DE LA RD319**

CONSIDERANT l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°31 du 18 mars 2013 relatif à la création du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ;

CONSIDERANT que la commune de Grisy-Suisnes est adhérente au SDESM ;

CONSIDERANT l'Avant-Projet Sommaire (APS) réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux le long de la RD319 ;

Le montant des travaux est estimé d'après l'APS, 28 870,00 € HT (participation communale) pour le réseau basse tension et à 98 564,00 € TTC pour le réseau de communications électroniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières ;
- **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au SDESM ;
- **DEMANDE** au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension et communications électroniques le long de la RD319 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention financière relative à la réalisation des travaux jointe en annexe et les éventuels avenants.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

J-M. CHANUSSOT

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en préfecture le 21/06/17

Et de la Publication le 21/06/17

Le Maire  
J-M. CHANUSSOT